

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
approuvant le dossier de référence de l'unité de formation  
intitulée « Gestion d'un processus d'information, d'accueil et de  
conseil dans le cadre de la validation des compétences » (code  
960000U36D1) classée au niveau de l'enseignement supérieur  
pédagogique de promotion sociale de type court de régime 1**

**A.Gt 14-01-2009**

**M.B. 18-03-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 5 décembre 2008;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Gestion d'un processus d'information, d'accueil et de conseil dans le cadre de la validation des compétences » est approuvé. Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement supérieur pédagogique de promotion sociale de type court.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 8 décembre 2008.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 janvier 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale

M. TARABELLA